



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

« Noa'h commença à cultiver la terre et planta une vigne. Il but du vin, s'enivra et se découvrit au milieu de sa tente. 'Ham, père de Canaan, vit la nudité de son père et le rapporta dehors à ses deux frères. Alors Chèm, ainsi que Yéfet prirent le vêtement, le mirent sur leurs épaules, marchèrent à reculons et couvrirent la nudité de leur père ; leurs visages détournés, ils ne virent point la nudité de leur père. Lorsque Noa'h se réveilla de son vin, il apprit ce que lui avait fait son fils cadet. Et il dit : "Maudit soit Canaan ! Qu'il soit l'esclave des esclaves de ses frères !" Il ajouta : "Béni soit l'Éter-nel, le D.ieu de Chèm, et que Canaan soit leur esclave ! Qu'il étende les possessions de Yéfet, qu'il demeure dans les tentes de Chèm, et que Canaan soit leur esclave !" »^[1]

Ce texte soulève plusieurs interrogations. On porte à la main ce qui est léger, mais c'est ce qui est lourd que l'on porte sur l'épaule. La Torah utilise d'ailleurs l'expression « porter sur l'épaule » pour désigner une charge pesante : « Il incline son épaule pour supporter »^[2]. Pourquoi donc Chèm et Yéfet portent-ils le vêtement sur leurs épaules ? Les prophètes emploient aussi l'expression « épaule », au sens propre ou figuré, pour désigner une responsabilité lourde de conséquences, concernant un peuple ou même l'humanité entière.

À propos du roi 'Hizkiyahou, qui ramena le peuple à la Torah et fut presque digne du rôle de Machia'h^[3], le prophète annonce : « Car un enfant nous est né, un fils nous a été donné, et la domination reposera sur son épaule. On l'appellera : admirable, conseiller, fort, puissant, père en continue, prince de la paix. Il donnera à l'empire l'accroissement et une paix sans fin sur le trône de David et sur son royaume »^[4] Et au sujet de la venue du Machia'h, il est dit : « Alors Je donnerai aux peuples des lèvres pures, afin qu'ils invoquent tous le nom de l'Éter-nel, pour Le servir d'un seul cœur et d'une même épaule^[5]. »

Il existe une règle fondamentale : toutes les pensées, paroles et actions des personnages des récits de la Torah ont une portée éternelle. Il en va ainsi dans ce passage. Chèm et Yéfet, en couvrant leur père, réprouvent l'attitude de 'Ham, et inaugurent une civilisation opposée à celle d'avant le déluge. Cette scène se déroule après le déluge, après que l'humanité a été anéantie notamment à cause de l'immoralité envahissante^[6]. À cette époque, certains se promenaient nus en public^[7]. La famille de Noa'h fut donc sauvée pour inaugurer une nouvelle ère : une civilisation où l'homme vit

vêtu et respectueux. Quant à 'Ham, déjà dans l'arche, son comportement laissait à désirer : malgré l'interdit, il avait eu une relation avec sa femme^[8]. Il n'était manifestement pas disposé à rompre avec la vie corrompue d'avant le déluge. Trouvant son père ivre et dénudé dans sa tente, il y vit une confirmation de ses penchants. En effet, l'homme ivre agit selon son inconscient : en se dénudant, Noa'h révélait des images impudiques encore ancrées en lui, vestiges d'une époque immorale.

'Ham le rapporta à ses frères afin qu'ils constatent que même le meilleur des hommes restait faillible par nature. Il espérait ainsi qu'ils ne le désavoueraient pas lorsque, plus tard, ils le verraient reproduire des comportements similaires à ceux d'avant le déluge. En couvrant leur père, Chèm et Yéfet prenaient sur eux une responsabilité : celle de couvrir dorénavant leur propre corps et de s'abstenir de toute immoralité^[9], à l'opposé des descendants de 'Ham qui renouèrent avec les pratiques dépravées^[10]. Pour amener 'Ham à se vêtir, Noa'h le déclara, lui et sa descendance, esclaves de Chèm et de Yéfet ; les maîtres pouvaient ainsi exiger de leurs serviteurs qu'ils se couvrent. Selon la tradition, Chèm reçut l'Asie, Yéfet l'Europe et 'Ham l'Afrique. Les peuples d'Afrique vécurent effectivement longtemps presque nus et sans lois régissant la moralité conjugale. Noa'h bénit Yéfet pour que son territoire s'étende, souhaitant que les Européens conquièrent les pays de 'Ham et les obligent à se vêtir. Chèm et Yéfet furent récompensés pour leur acte. Chèm, qui avait pris l'initiative, mérita que ses descendants - le peuple juif - portent un vêtement orné de *tsitsit* ^[11]. Ce commandement rappelle à chacun le devoir des *mitsvot*, qui protègent de l'immoralité^[12]. Yéfet, quant à lui, fut gratifié d'une sépulture honorable^[13]. Dans l'avenir, si Gog et Magog - descendants de Yéfet^[14] - s'opposent à la venue du Machia'h, D.ieu les anéantira. Pourtant, même en tant qu'adversaires, Il les honorera en veillant à ce que leurs corps soient enterrés^[15]. Pourquoi D.ieu attend-Il quatre millénaires pour récompenser Yéfet ? Afin que tous voient que l'engagement pris sur son épaule, transmis à ses descendants, a exercé une influence noble et durable sur la civilisation. Et ceux qui ne combattront pas Israël pourront, ensemble, servir l'Éter-nel d'une même épaule.

[1] Béréchit 9, 20-29. [2] Béréchit 49, 15. [3] Sanhedrin 91a.

[4] Yéchaya 9, 5-6. [5] Tsefania 3, 9. [6] Béréchit 6, 2-8.

[7] Tan'houma 58, 18. [8] Sanhédrin 108b.

[9] Béréchit Rabba 86 ; Rachi sur Béréchit 34, 7.

[10] Vayikra 18, 27. [11] Tan'houma 15 ; Rachi sur Béréchit 9, 23.

[12] Bamidbar 15, 38-39. [13] Tan'houma 15 ; Rachi sur Béréchit 9, 23.

[14] Béréchit 10, 2. [15] Yéhezkel 39, 11.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit (12,1) : « Vayomer Hachem el Avram : « Lekh lekha méartssékha, oumimoladtékha, oumibeit avikha, el haarets acher aréka ». À quel enseignement fondamental des Pirkei Avot, cet ordre que Dieu donna à Avraham de quitter sa terre, fait-il allusion ?

2) Quelle règle bien connue, rapportée dans le Traité Kidouchin, trouve sa source dans notre Sidra ?

3) Il est écrit (15,15) : « Véata tavo el avotékha bechalom, tikavère bésseiva tova ». À quelle date du calendrier hébraïque mourut (selon une opinion de nos Sages) Avraham Avinou ?

4) Il est écrit (15,17) : « Vayehi hachemech baa... bèn haguézarim haélé ». À quel enseignement font allusion les trois derniers mots de ce verset (bèn haguézarim haélé) ?

5) Il est écrit (14,24) : « Bilâdaï, rak acher akhlou hanéârim ... hème yik'hou 'hèlkame ». Quel enseignement capital nous apprennent le premier mot (bilâdaï) de ce verset, ainsi que ses trois derniers mots (hème yik'hou hèlkame) ?

6) Il est écrit (17,24) : « Vévraham ben tich' im vatéchâ chana béhimolo bessar orlato ». Avec quel autre verset de la Torah peut-on mettre en parallèle ce verset précité, et quelle en est la raison ?



La Question

G. N.

Dans la Paracha de la semaine, Hachem demande à Avram de quitter sa terre, sa famille, pour rejoindre la terre qui le révélera. Et la Torah nous dit : "... Avram traversa dans la terre... Et le Cananéen était alors dans la terre." Pour quelle raison la Torah nous précise « était "alors" » ?

Lors du passage de la mer Rouge, lorsque Israël entonna la chira avec Moché, le verset nous dit : « Alors chantera Moché et les enfants d'Israël. » De ce verset et de l'utilisation du futur, nos Sages amènent une preuve pour la résurrection des morts. Dès lors, nous comprenons que le mot "alors", dit en hébreu *TX*, indique un lien unissant Hachem et Sa création, tel que celui-ci sera pleinement lors

de la période messianique. Ce lien est en allusion dans le mot *TX*, unissant le Un absolu (valeur numérique du *TX*) avec Sa création, accomplie en sept jours (valeur numérique du *TX*). Cette union permet d'atteindre le degré transcendant la création. Ainsi, lorsque la Torah nous parle pour la première fois de la terre d'Israël, lors de l'arrivée de notre patriarche Avraham, elle emploie également le mot *TX*, "alors". L'utilisation de ce terme reflète la dimension de la terre où les yeux de Hachem se portent continuellement, où Israël est en mesure de réaliser la Torah dans sa dimension ultime, et d'être en connexion perpétuelle avec son Créateur, permettant la rencontre symbiotique du Un, Hachem Ehad, avec le fleuron de Sa création.

Shalsheletnews.com

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	16 : 15	17 : 27
Paris	17 : 13	18 : 19
Marseille	17 : 13	18 : 14
Lyon	17 : 10	18 : 13
Strasbourg	16 : 52	17 : 58



Est-il autorisé pendant Chabbat/Yom Tov, d'ouvrir des bouteilles ?

Certains décisionnaires interdisent d'ouvrir les bouteilles car ils craignent l'interdiction de « Boné » (=construire un Kéli), en l'occurrence ici la création d'un bouchon. En effet, ce dernier sera réutilisé pour refermer les bouteilles, même si l'on compte le jeter après avoir fini le contenu de la bouteille cela reste interdit, au même titre que celui qui coupe du bois pour en faire un cure-dent à utilisation unique [Min'hat Chelomo 1 Siman 91,12 et 2 Siman 11/Chémirat Chabbat Kéhilkhéta 6,1 ; Divré Moché Halberchtaume (Siman 17); Min'hat Yis'hak 4,18; Halikhot Chabbat Bechabbat p.781]. Selon cela, certains préconisent de faire un trou sur la boîte (Chemirat Chabbat Kehilkhéta perek 9, note 20; Halakhot Chabbat Bechabbat 1 perek 14 note 77) ; tandis que selon d'autres, cela reste prohibé et il faudrait absolument ouvrir la boîte avant Chabbat (Min'hat Ich 17,3; or'hote Chabbat 12 note 8 au nom de Rav N.Karelits)]

Cependant, beaucoup de décisionnaires considèrent que le fait d'ouvrir le bouchon n'est pas considéré

comme étant Boné que ce soit du fait que le bouchon a déjà un statut de kéli (avant l'ouverture) ou du fait que l'on ne peut pas considérer l'ouverture d'un ustensile conçu pour être jeté après son utilisation comme étant « boné ».

[Hazon Ovadia Chabbat 5 p.373; Or Létsion 2 perek 27,8; Chemech Oumaguen 2 Siman 12,3; Tsits Eliezer 14,45; Kinyan Torah 4,34; Even Israël 7,16; Menou'hat Ahava 3 perek 24,11 n.19 (Voir aussi n.16 ou il précise qu'il sera interdit de faire un trou dans la boîte en question, car il y a lieu de craindre que le bouchon garde son statut de Keli, et il est interdit de faire un trou même dans un Keli Garoua (si ce n'est que l'on désire utiliser ce trou pour se servir)].

De plus, le Maguid Michné (Chabbat 12,2) écrit qu'il n'y a pas d'interdit de « Boné » dans les kélím si on n'a pas l'intention de faire le kéli, ce qui est le cas lorsque l'on sépare la bouteille du bouchon. En effet, notre intention au moment de l'ouverture est juste d'avoir accès au contenu [Har Tsvi (Maké Bepatich 2); Yechouot Moché 3 Siman 29,6; Béer Moché 3 Siman 89,19; Choline Védorchine 4,19; even Yisrael 9,21 et 2 p.153 ; Rav Yossef Kapa'h (Perek 23,3)].



1) L'expression « Lekh lékha » invite l'homme, soucieux d'avancer dans la voie d'Hachem, de décider de prendre le dessus sur les «taavote» (désirs matériels), et à surmonter les épreuves de l'existence. Afin d'atteindre ses objectifs, il doit méditer sur trois choses :

A. « Méartssékha » — « Prends conscience que tu retourneras « à ta terre » (artssékha), à la poussière, le lieu de la vermine et des vers qui rongent le corps dans la tombe.

B. « Mimoladtékha » — « Prends conscience de la substance « à partir de laquelle tu as été conçu » : Une goutte putride.

C. « Oumibeit avikha » — « Prends conscience que tu te présenteras, après cent vingt ans, devant le « kissé hakavod d'Hachem, ton Père céleste », pour rendre des comptes sur toutes tes actions. Ce sont ces trois prises de conscience qu'enseigne le Tana Akavya ben Mahalalel dans les Pirkei Avot (3,1). (Rav Yéoshua Moché, Roch Av Beit Din de Bagdad, Sefer « Oznei Yehoshua », p. 241).

2) Le Traité Kidouchine (39b) enseigne : Celui qui a pensé et voulu accomplir une Mitsva, mais qui finalement n'a pas pu la réaliser concrètement, est considéré par Hachem comme l'ayant accomplie (ma'hchava tova , Hachem métsarfa lémaâssé). En revanche, ce principe ne s'applique pas à celui qui a seulement pensé commettre une faute mais qui ne l'a finalement pas faite. En effet, ce dernier ne sera pas considéré comme ayant commis cette faute qu'il projetait de faire. Remez ladavar : « Avarékha mévarékhekha ! » — Hachem déclare : « Je bénirai, et considérerai déjà comme une Mitsva réalisée, celui qui aurait simplement pensé te bénir, sans pour autant l'avoir fait ! ». Tandis que pour celui qui maudit, « ce n'est qu'après qu'il l'aura effectivement fait, que Je considérerai cela pour lui comme une faute réelle, et que Je le sanctionnerai en le maudissant ! » (oumékalélkha aor !)

(Kéli Yakar)

3) Selon une opinion de nos Sages (contraire à la Guémara Roch Hachana 11a), Avraham mourut Roch 'Hodech Tévet.

Remez ladavar : Les « Raché Tévote » des mots « tikavér besséva tova » forment le mot

: « Tévet ».

Source : « Seder Hadorote », rapportant le Sefer « Karnayim », Maamar 6 ; « Dan Yadin » ote 3 du Rav Chimchone miOstropoli ; et le « Yalkoute Réouvéní ».

4) Les « Sofé Tévote » de ces trois mots (bèn haguézarim haélé) forment le nom : Hamane ! (l'impie). Rémez ladavar : L'expression « bèn haguézarim haélé » fait allusion aux funestes « Guézérote » (mot hébraïque apparenté au terme "guézarim" : les morceaux), aux mauvais décrets qu'Haman décréta contre nous, les descendants d'Avraham, et dont Hachem nous sauva par le mérite d'Avraham Avinou, lors du « Brite bèn habétarim ! » (Séfer Yalkoute Moché).

5) Le terme " bilâdaï " vient nous enseigner qu'Avraham Avinou ne fut pointilleux (ma'hmir) qu'à l'égard de lui-même, lorsqu'il déclara au roi de Sodome (14,23) : « Que ce soit ne serait-ce qu'un fil, jusqu'à la lanière d'une sandale, je ne prendrai rien de tout ce qui est à toi ! »

Cependant, il ne fut nullement « ma'hmir » envers les autres (ses serviteurs qui l'accompagnèrent à la guerre, ainsi qu'envers ses « baâlé béríte » : Aner, Echkol et Mamré), si bien qu'il leur permit de prendre leur part du butin (hèm yik'hou hèlkam). Moussar haskel : « Tu peux être ma'hmir (dur et pointilleux) pour ta propre personne, mais tu ne dois pas imposer aux autres tes propres 'houmerote ! ('Hafets 'Haim al haTorah).

6) Ce verset de notre Sidra peut être mis en parallèle avec le verset suivant (Chémot 12,50) : « Vayaâssou kol bené Israël kaacher tsiva Hachem ète Moché véète Aaron, kène âssou ! » En effet, notre verset de Lekh Lékh (17,24), évoquant la Mitsvat de la brite mila, et ce verset de Chémot évoquant la Mitsva du korban Pessa'h, ont exactement la même Guématria : 3548. De plus, ces deux Mitsvot (la circoncision et le sacrifice de Pessa'h) sont les seules « Mitsvot âssé » de la Torah (commandements positifs) dont la transgression entraîne la dure peine de karète (le retranchement de la néchama) (Rav Aharon Binn)



Résumé de la Paracha

- Hachem va mettre Avraham à l'épreuve 10 fois. Avraham quitte son pays d'enfance et atterrit en Kénaan où la famine sévit.
- Avraham descend en Egypte, Paro s'empare de Sarah. Un ange vient en aide à Sarah. Paro est impressionné et "offre" sa fille à Avraham.
- Avraham et Loth se séparent. Avraham s'installe à 'Hevron. Loth s'installe à Sédom.
- Les rois de 5 villes étant sous la tutelle de Nimrod (et d'autres) se rebellent et perdent la guerre. Loth, ainsi que tous les habitants sont enfermés.
- Avraham remporte la bataille contre Nimrod (and Co) et libère les prisonniers.

- Hachem établit une alliance avec Avraham, lui promettant le don de la terre d'Israël.
- Sarah stérile, propose à Avraham un mariage avec Hagar.
- Avraham renvoie Hagar. Interceptée par un ange, elle revient.
- Hachem change le prénom d'Avraham et lui promet une grande descendance.
- Hachem donne la mitsva de mila en tant qu'alliance avec Avraham et sa descendance.
- Hachem change le nom de Sarah et promet à Avraham la naissance d'Its'hak, lui affirmant que c'est avec ce dernier qu'il pérennisera Son alliance. Avraham fait sa propre mila à 99 ans. Avraham fait la mila à Ichmaël à 13 ans.



Réponses

N°454 Noa'h

Enigmes

- 1) Quel végétal n'est pas comestible et n'a pas d'odeur et nous faisons quand même une Brakha dessus ? La Arava
- 2) Dans une rue, des bus vont vers le nord et d'autres

vers le sud. On en voit un, mais on ne sait pas dans quelle direction il va. Comment peut-on le déterminer ? On regarde de quel côté se trouve la porte du bus. On peut ainsi déduire si on est dans un pays où on conduit à droite ou à gauche, et donc la direction du bus.

Rébus : I / Nez / Nîmes / Ève / lette / A / Maboul

Echecs :

H5 - F7 / G8- F7
G4 - H6 - F7 - E8
G2 - C6





Vécu de l'intérieur : Chemouel

Moché Uzan

Précédemment dans Chemouel :

la guerre éclate entre Chaoul et les Pélichim. La victoire est magistrale, mais les ordres d'Hachem n'ont pas été respectés comme il se devait. En effet, une partie du bétail a volontairement été épargnée afin d'en offrir des sacrifices et, surtout, le roi ennemi, Agag, a pu vivre une nuit supplémentaire. Cela sera lourd de conséquences, puisque Haman sera son descendant...

Chemouel réprimande donc Chaoul et exige qu'Agag se présente devant lui. A celui-ci, le prophète déclare : « De la même manière que tu as multiplié les veuves de notre peuple, ta mère portera ton deuil. » Sur ces mots, Chemouel saisit une épée et découpe Agag en quatre. De ce jour, Chemouel et Chaoul se séparent et ne se reverront plus jamais.

Hachem charge Chemouel de nommer le remplaçant de Chaoul et lui demande de se rendre dans la ville de Beth lé'hem. Il doit y rencontrer l'chaï, dont un des fils est destiné à devenir le roi d'Israël. Chemouel exprime ses craintes quant à la réaction de Chaoul, qui, dit-il, risque de le tuer. On pourrait s'étonner qu'un personnage tel que Chemouel manque apparemment de confiance devant un ordre d'Hachem au point de redouter la mort. Nous apprenons justement de là

que, face à une menace bien réelle, on ne doit pas présumer de la protection divine et se mettre en danger ('Houlin 142a).

Hachem entend son appréhension et lui dit de convier l'chaï et sa famille à l'occasion de l'offrande d'une génisse. Voyant arriver le prophète seul, en compagnie de cette bête, les sages de la ville prennent peur. Chemouel leur assure que tout va bien et qu'il est venu offrir un sacrifice. C'est alors qu'il fait connaissance avec Eliav, l'aîné d'l'chaï. Sûr qu'il s'agit de l'élui d'Hachem, il s'apprête à l'oindre. Hachem intervient pour le détromper : « Ne considère pas sa mine ni sa haute taille, celui-là, je le repousse (en raison de son caractère colérique, Rachi). Ce que voit l'homme ne compte pas : l'homme ne voit que l'extérieur, Hachem regarde le cœur. »

Chemouel va ainsi passer en revue les sept fils d'l'chaï et s'étonner de ne pas trouver celui désigné par Hachem. « Sont-ce là tous tes fils ? » l'interroge-t-il. l'chaï lui apprend qu'il reste le plus jeune, qui est berger : David. Chemouel l'oint immédiatement et, dès lors, l'esprit divin ne quittera plus David.

En revanche, Chaoul de son côté s'en trouve dépourvu et est en proie à un mauvais esprit. On lui suggère que les doux sons de la harpe pourraient apaiser ses tourments...



La Michna

Yéhezkel Elkoubi

Massékhet Erouvin

2) Érouv t'houmin:

Juste après massékhet Chabbat, la Michna traite d'un sujet inhérent au Chabbat, le 'Érouv.

La 2^{ème} massékhet du séder est donc comme une "annexe" ou un complément à massékhet Chabbat.

Mais le sujet est dense et vaut bien une massékhet à lui tout seul.

Le mot Erouvin est le pluriel de 'Érouv. En effet, il existe 2 grandes catégories de 'Érouv :

1) Érouv 'hatsérot:

Il permet de porter dans une cour où se trouvent plusieurs maisons appartenant à des personnes différentes qui déposent un repas au même endroit. [chap. 6-7-8-9]. Ou même dans une ruelle commune, grâce à la fermeture symbolique du côté donnant à la rue, avec un "lé'hi" ou une "kora" [chap. 1].

Le t'houm est la limite au-delà de laquelle 'Hakhamim ont interdit de marcher le chabbat en dehors de la ville (2000 amot ≈ 960 m).

Grâce au 'Érouv t'houmin, on considère que l'homme passe le chabbat à l'endroit où il dépose son repas. Cela lui permet de marcher au-delà de cet endroit encore 2000 amot. [Chap 3/5]

Le principe commun des différentes sortes de 'Érouv est le fait de mettre en commun (érouv) des lieux qui sont a priori séparés (Targoum du mot 'kil'aïm). Cela fonctionne car 'l'homme passe chabbat là où son repas se trouve'.

Dans le dernier perek [chap. 10] la Michna conclut les dinim de Chabbat.

Il y a 10 pérakim, contenant 96 michnayot.

Un Talmud Bavli [104 dapim], un Yérouchalmi [65 dapim]. Et... une Tossefta.

NB : le cas du 'Érouv tavchilin est traité dans massékhet Betsa, puisqu'il a trait à Yom Tov, et non à Chabbat.



Une lettre – Un mot

Nom d'une mer נ _____

C'est ainsi qu'on appelle Og dans la paracha ו _____



Nom d'un roi ל _____

Mitsva ר _____

Compter ת _____

Peuple _____ ז

Plaine _____ כ

Ils sortiront de Sarah _____ מ

Ça fait mal _____ נ

Animal _____ ע



Habitation _____ ח

Il avait des plaines _____ מ

Sauvage _____ פ

Mitsva _____ צ

Ca brûle _____ ת



Trouveriez-vous les mots de la paracha avec ces définitions ?



Enigmes

1) Trouve dans le Tanakh, un homme nommé Myriam.



B.

2. C n'a pas 1 ni 4 pièces.

3. A + D = 5 (la somme des pièces dans A et D vaut 5).

4. B contient un nombre impair de pièces.

Quelle boîte contient combien de pièces ?

3) Trouvé dans la Paracha un mot de 4 lettres contenant trois ה.

2) Quatre boîtes A, B, C et D contiennent chacune un nombre différent de pièces : 1, 2, 3 et 4 (une valeur par boîte).

Sachant que :

1. A contient plus de pièces que

Aire de jeux

Jeu de mot

Boire un verre n'est pas forcément moins dangereux qu'avaler la tasse.



Echecs

Les blancs font mat en 3 coups



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Depuis plus de 10 ans, sous l'impulsion du grand Rabbin d'Afrique du Sud le grand Rabbin Warren Goldstein, le chabbat Vayéra (donc chabbat prochain) est choisi pour marquer le Chabbat mondial. Cet événement rassemble des centaines de communautés à travers le monde pour "célébrer" le Chabbat et ainsi le (re)découvrir ou le faire découvrir. Notre propos s'inscrit donc cette semaine dans cette dynamique.

La Guemara dit (Betsa 16a) que notre parnassa de toute l'année est fixée à Roch hachana sauf concernant les dépenses liées à 3 mitsvot : le Chabbat, le Yom tov et l'étude de la Torah des enfants. Ainsi, les frais nécessaires à ces 3 mitsvot ne sont pas décomptés du budget global.

Quel est le sens de cet enseignement ? A quoi bon fixer un budget pour ensuite lui ajouter des exceptions ? De plus, pourquoi spécifiquement ces 3 mitsvot là ? Auraient-elles peut-être un point commun ?

Essayons d'y voir plus clair au moyen d'une parabole. *Un certain pays vivait autrefois dans une certaine sérénité. Un jour, une brutale épidémie éclata et se propagea rapidement dans la population. N'ayant pas encore de remède efficace contre ce nouveau virus et ce dernier pouvant être mortel, le gouvernement de ce pays décida d'assigner toute la population à résidence pour tenter de freiner la propagation. Cette mesure entraîna de fâcheuses conséquences. Les*

commerces étant fermés et les habitants ne pouvant aller travailler, c'est toute l'économie du pays qui s'en trouva ébranlée. Le gouvernement décida alors de mettre en place une politique du "quoi qu'il en coûte", c'est-à-dire que l'état prendrait en charge le coût des dépenses liées à ce fléau. Certains tentèrent de s'opposer à ces décisions car selon eux, il fallait garder un budget équilibré et pragmatique pour l'avenir du pays, mais on leur répondit : "Lorsque c'est toute la survie du système qui est en jeu, il n'est plus possible de s'arrêter à une logique simplement comptable. Sauver le pays de la faillite nécessite un investissement sans limite."

Ainsi, la Guemara de Betsa nous cite 3 mitsvot qui sont primordiales pour la survie de notre identité. Alors que les fêtes sont le lien de l'homme avec son passé, l'étude des enfants marque le lien avec le futur. Ces 2 impératifs sont les garants de la transmission de notre héritage millénaire.

Le Chabbat quant à lui reste le symbole d'une pratique vivante et pérenne. Le Hafets Haïm comparait ainsi le Chabbat à l'enseigne d'un magasin. Lorsqu'on voit un magasin fermé, on ne peut savoir s'il est fermé temporairement ou s'il a fait faillite. Par contre, si l'enseigne a été retirée, il faut craindre que la fermeture soit durable. Ainsi, même si la parnassa d'un homme est fixée à Roch hachana, lorsque cela touche à la vitalité et à la survie de notre identité, les dépenses nécessaires ne sont plus comptabilisées ni limitées.



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

"Et toi (Avraham), tu viendras vers tes pères en paix tu seras enterré dans une bonne vieillesse." [15,15].

Rachi nous dit : "Son père [Téra'h] pratiquait l'idolâtrie et Hachem lui annonce qu'il viendra vers lui ? Cela t'apprend que Téra'h s'était repenti".

Les commentateurs demandent : sur quelle preuve se base Rachi pour dire que Téra'h a fait téchouva ? En effet, nos sages disent qu'il existe la règle suivante : si un père est racha et son fils est tsadik, alors le fils fait entrer son père au Gan Eden [paradis] pour qu'on ne dise pas "le père au Guéhinam [enfer] et le fils au Gan Eden". A partir de ce principe enseigné par nos Sages, quelle serait donc la preuve de Rachi pour affirmer que Téra'h a fait téchouva ? En effet, on peut aussi dire que Téra'h n'a pas fait téchouva mais, grâce au mérite de son fils Avraham Avinou, il se retrouve au Gan Eden !

Dans le livre "Adné Paz", il est ramené la réponse suivante :

Si on analyse bien le verset, la mention "él Avotékha" [vers tes pères] est étonnante car au pluriel : combien de pères a Avraham Avinou ? ! Si on voulait cibler Téra'h spécifiquement, il aurait plutôt fallu écrire "él Avikha" [vers ton père].

De là, on est forcé de dire que Téra'h a fait téchouva et, par conséquent, Téra'h lui-même a amené son propre père au Gan Eden, suivant le principe précédent qu'il n'y ait pas de fils au Gan Eden dont le père est au Guéhinam.

On comprend maintenant que s'il est marqué "vers tes pères" au pluriel, c'est parce que l'on parle du père et du grand-père d'Avraham Avinou. Telle est la preuve de Rachi.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Une pastèque qui en vaut trois

Dani est un bon juif qui aime honorer le Chabbat avec de bonnes choses. Un vendredi, en fin d'après-midi, il va donc faire les courses chez le primeur près de chez lui. Il achète plusieurs fruits et légumes et demande au vendeur Nathan de lui trouver une bonne pastèque. Il lui explique que la semaine précédente, il a ouvert sur la table de Chabbat la pastèque qu'il lui avait achetée et celle-ci s'est trouvée être complètement pourrie. Le vendeur semble étonné et se met donc à la recherche d'une belle pastèque. Il tape sur une dizaine de pastèques jusqu'à trouver celle qui lui plaît. Nathan lui promet que cette semaine, il ne sera pas déçu, et lui tape la main en lui disant que si elle n'est pas bonne, il pourra venir en chercher trois gratuitement. Dani est content à l'idée de bien honorer le Chabbat et paie le vendeur. Juste après lui, une vieille femme passe à la caisse et demande à Nathan de lui vendre une demi-pastèque. Celui-ci refuse en disant qu'il n'est pas prêt à couper une pastèque juste avant la fermeture de son magasin car il sait très bien qu'il ne trouvera pas un acheteur pour la deuxième moitié. La cliente le supplie, mais rien n'y fait. Dani propose alors à Nathan de couper sa pastèque et de donner la moitié à la vieille dame. Le vendeur accepte, sort son grand couteau, coupe la pastèque en deux et là, ils découvrent effarés, deux moitiés de pastèque avariées. Évidemment, Nathan ne sait pas où se mettre et s'excuse envers Dani. Mais celui-ci lui répond qu'il n'a pas lieu de s'excuser. Il lui suffit de lui donner maintenant trois belles pastèques comme promis. Mais le vendeur lui répond qu'il lui a promis les trois pastèques qu'au cas où il avait ramené le fruit chez lui et aurait été grandement triste de ne pas avoir de fruits pour Chabbat. Qui a raison ?

Tout d'abord, il y a lieu d'expliquer que bien que généralement, lorsqu'il s'agit d'un pari, la Halakha est que cela n'a aucune valeur, ici c'est différent car ils ont fait un Kinyan (ils ont acté l'accord) en se tapant dans la main. Maintenant, par rapport à notre question, il semblerait que Dani ait raison car on voit bien que Nathan n'est pas professionnel dans son travail puisque cela fait plusieurs fois que les pastèques sont avariées et de surcroît il ne sait pas les choisir. Dani peut donc arguer qu'il n'a pas de temps à perdre avec un tel primeur et qu'il ne reste donc à Nathan qu'à tenir parole et lui offrir trois pastèques. Mais malheureusement, même si cela semble logique, cet argument ne suffit pas pour faire sortir de l'argent de la main de son prochain puisqu'il argue que sa condition n'était valable que si Dani découvrait la tromperie à la table du Chabbat.

On retrouve d'ailleurs cela dans la Guemara Baba Kama (27a), à savoir que même si une majorité de gens appellent « cruches » de grands récipients et qu'une minorité appellent « cruches » de petits récipients, si une personne achète une cruche à son ami et la lui paie, puis le vendeur lui donne un petit récipient, on ne pourra l'obliger à rembourser. La raison est que pour faire sortir de l'argent à son ami, il faut une véritable preuve, une simple majorité ne suffit pas.

En conclusion, même si logiquement Dani a raison puisqu'il n'a pas de temps à perdre avec un tel vendeur qui ne sait même pas choisir ses fruits, cependant, pour faire sortir de l'argent à un juif, il faut une véritable preuve qu'il ne conditionnait pas sa promesse au fait qu'il lui offrirait trois pastèques seulement si Dani découvrait la tromperie sur la table de Chabbat où la peine aurait été beaucoup plus grande.

(Tiré du livre *Oupiryo Matok*, Béréchit, p. 416)

Léïlony Nitchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

CHABBAT EST UN CADEAU

OUVREZ-LE

Save The Date

7/8 Novembre 2025 - Paracha Vayera

www.shabbosproject.org

Le Chabbat Mondial

CHABBAT MONDIAL 7/8 NOVEMBRE 2025

Abonnement postal

Il est possible de recevoir chaque semaine votre feuillet par courrier.

La participation aux frais d'envoi est de 65€/an.

Shalshelet.news@gmail.com

